

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 12 septembre 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint

CE-2007-834-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-835-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-836-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 SEPTEMBRE 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 5 septembre 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-837-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 4 juillet 2007.
-

CE-2007-838-DEC AUTORISATION / PARTICIPATION À UN FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE / 20 SEPTEMBRE 2007 / BIOSPHERE DE L'ÎLE-SAINTE-HÉLÈNE

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec organise le 20 septembre 2007 un forum ayant pour thème « *Cap sur le développement* »

durable / comment intégrer les composantes économiques, sociales et environnementales à la gestion, aux activités et aux décisions municipales ? » ;

ATTENDU QUE cet événement aura lieu à la Biosphère de l'Île-Sainte-Hélène à Montréal ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription s'élèvent à 233,61\$ (t.t.c.) par personne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise MM. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal et président de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, et Réal Leclerc, conseiller municipal, vice-président de ladite Commission, à participer au forum ayant pour thème « *Cap sur le développement durable / comment intégrer les composantes économiques, sociales et environnementales à la gestion, aux activités et aux décisions municipales ?* » qui aura lieu à la Biosphère de l'Île-Sainte-Hélène à Montréal le 20 septembre 2007. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0254 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que les dépenses inhérentes à ce forum leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

CE-2007-839-REC MUR DE SOUTÈNEMENT / RIVIERE DES MILLE-ÎLES

ATTENDU le rapport de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc. daté du 6 septembre 2007 pour la réfection du mur de soutènement situé en bordure de la rivière des Mille-Îles, entre la rue Saint-Joseph et le pont Préfontaine-Prévost ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Dumas, chef – planification des infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux, et de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, démontrant des coûts d'agrandissement du parc situé le long du mur de soutènement avec expropriation des deux (2) maisons pour un coût de 1 512 000\$ avec conservation du mur existant et sa réparation et un coût de 1 562 000\$ avec démolition du mur existant et aménagement de la berge ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance des rapports présentés par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc. et a pris connaissance du second rapport présenté par la Direction générale ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'option 1, soit la réparation du mur de soutènement pour un montant estimé de 900 000\$ et recommande au Conseil la reconstruction et la rénovation du mur de soutènement situé en bordure de la rivière des Mille-Îles, entre la rue Saint-Joseph et le pont Préfontaine-Prévost, selon le rapport de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc. daté du 6 septembre 2007.

**CE-2007-840-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 431 290,61\$ préparée le 6 septembre 2007 ;
 - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 123 056,77\$ préparée le 4 septembre 2007.
-

**CE-2007-841-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 158 394,64\$ préparée le 6 septembre 2007 ;
 - la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 856 915,81\$ préparée le 31 août 2007.
-

**CE-2007-842-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2 /
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO
196 / MODIFICATION DES BASSINS DE
TAXATION PAR L'INCLUSION DU LOT
NUMÉRO 2 929 518 À L'ANNEXE C ET
L'EXCLUSION DU LOT NUMÉRO 3 440 338 À
L'ANNEXE D QUI CONSTITUENT DES
PARTIES DU TERRAIN DE PRODUITS
FORESTIERS PMS INC. / 1060, RUE ARMAND-
BOMBARDIER**

ATTENDU QUE le 14 juin 2004, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 196 décrétant les travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation de rue, de pose de bordures, de pavage, d'éclairage routier et de déboisement des terrains adjacents dans la rue Armand-Bombardier et prévoyant un emprunt au montant de 2 625 000\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE le 13 novembre 2006, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 196-1 considérant que le coût des travaux de contamination avait été plus élevé que celui prévu à l'estimé du règlement numéro 196 et augmentait l'emprunt de 2 625 000\$ à 2 945 300\$ soit d'un montant de 320 300\$ correspondant aux travaux à compléter ;

ATTENDU QU'une révision des travaux réalisés requiert une modification des bassins de taxation afin de les rendre conformes aux bénéfices reçus par les propriétaires visés par ces règlements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du règlement numéro 196-2 amendant le règlement numéro 196 afin d'inclure à l'annexe C (bassin de 5%) le lot numéro 2 919 518 qui bénéficie des travaux d'installation d'égout pluvial et d'exclure de l'annexe D (bassin de 28%) le lot numéro

3 440 338 dont le déboisement et la décontamination avaient déjà été faits.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour la confection dudit règlement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances ainsi que du génie et projets spéciaux.

**CE-2007-843-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / RÉSERVE
FONDS DE L'ARBRE**

ATTENDU QUE le 14 juin 2006, la Ville de Terrebonne a reçu de la compagnie Canadian Tire un montant de 5 000\$ pour le Fonds de l'arbre ;

ATTENDU QUE le Fonds de l'arbre a été créé en 2007 par le règlement numéro 260 ;

ATTENDU QUE la somme de 5 000\$ encaissée en 2006 est incluse dans le surplus non affecté de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 5 000\$ du surplus non affecté vers la réserve du Fonds de l'arbre, et ce, tel que mentionné au rapport daté du 4 septembre 2007. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0243 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-844-DEC NOMINATION / CONSEILLÈRE EN
RELATIONS PUBLIQUES / SERVICE DES
COMMUNICATIONS / DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller en relations publiques au service des communications à la Direction générale suite à la démission de M. Louis Tremblay ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Maïka Bernatchez ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de nommer Mme Maïka Bernatchez à titre de conseillère en relations publiques au service des communications à la Direction générale, à compter du 25 septembre 2007, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Bernatchez soit fixé à l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale des employés cadres.

**CE-2007-845-DEC NOMINATION / CAPITAINE / DIRECTION DE
L'INCENDIE**

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 355-06-2007 créant un nouveau poste de capitaine à la Direction de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, de nommer M. Jean-François Chaput au poste de capitaine à la Direction de l'incendie, à compter du 18 septembre 2007, le tout selon

les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employé(e)s cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Chaput soit fixé à l'échelon 1 de la classe 8 de la grille salariale des employés cadres.

**CE-2007-846-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE
2007 / ACQUISITION DU VÉHICULE 412 /
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE le véhicule de marque Ford Winstar 2001, portant le numéro 413, a 176 021 km au compteur et qu'il y a lieu de le remplacer ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'un véhicule de type mini fourgonnette 2007 pour la Direction de la police;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Grenier Chrysler	335,25\$/mois
Trois Diamants Auto	410,67\$/mois
Lefebvre Chevrolet Oldsmobile	433,08\$/mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Chrysler s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 septembre 2007 de M. Guy Dubois, directeur de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER CHRYSLER** pour la location d'un véhicule de marque Chrysler Caravan 2007, et ce, pour une durée de quatre (4) ans, le tout pour un montant mensuel de 335,25\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0249 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le Comité exécutif autorise l'acquisition du véhicule numéro 412 (Chevrolet Venture 2003 / # de série 1GNDUO3E43D275694) pour un montant de 10 903,80\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0248 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire soumis par le trésorier, au montant de 11 800\$, du poste budgétaire numéro 1-02-299-00-493 au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-299, soit accepté.

**CE-2007-847-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / TERGEL
INC.**

ATTENDU le rapporté présenté par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à l'effet de signer une entente avec la compagnie Tergel inc. concernant des rejets à l'égout ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Vaillancourt ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec la compagnie

Tergel inc. une entente relative à un accord de rejets d'eaux usées pour une usine de production de gélatine. Copie de l'entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-848-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU
BORDEREAU DE SOUMISSION / TRAVAUX
DE BORDURE, DE FONDATION,
D'ÉCLAIRAGE ET DE REVÊTEMENT
BITUMINEUX / RUES CAMUS, ADRIEN-
HÉBERT, AGNÈS-MARTIN, CLARENCE-
GAGNON ET HENRI-JULIEN**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 307-05-2007 acceptant la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. pour des travaux de bordures, de fondation, d'éclairage et de revêtement bitumineux / pavage 2007, pour un montant de 1 651 346,04\$ (419 718,87\$ pour le règlement 332);

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a présenté un certificat de paiement avec des excédents totalisant une somme de 36 279,34\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement émis par la firme BPR-Triax pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 36 279,34\$ (taxes en sus) à la compagnie Asphalte Desjardins inc. à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 332.

**CE-2007-849-DEC APPROBATION / PLAN / AVENUE DES
GRANDS-PRÉS**

ATTENDU le plan présenté par M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, démontrant le tracé de l'avenue des Grands-Prés, les subdivisions des terrains résidentiels et des rues ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du plans soumis par le directeur de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif accepte provisoirement le plan préparé par M. Réjean Labre, arpenteur-géomètre, lié au dossier de la Direction de l'aménagement du territoire portant le numéro D05-0066 démontrant le tracé de l'avenue des Grands-Prés, les subdivisions des terrains résidentiels et des rues.

Que la Direction de l'aménagement du territoire est autorisée à émettre le permis de lotissement.

Que le Comité de coordination au développement municipal soit et est mandaté afin de présenter un résumé exécutif à un prochain Comité exécutif.

**CE-2007-850-DEC VOL DES ÉQUIPEMENTS DE GPAT / PARC DE
LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE le 6 août 2007, Groupe Plein Air Terrebonne a été victime de vandalisme et de vol à leur installation temporaire au parc de la Rivière ;

ATTENDU QUE certains équipements volés appartenaient à l'organisme mais d'autres étaient en prêt de la compagnie Sports Experts / Atmosphère ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, qu'un montant de 12 531,39\$ soit remis au Groupe Plein Air Terrebonne afin de défrayer les coûts de remplacement des équipements volés, le tout conditionnellement à l'installation d'un système d'alarme approuvé par la Direction du loisir et vie communautaire.

**CE-2007-851-DEC DROIT DE CITÉ / PARADE MILITAIRE
(SÉCURITÉ CIVILE)**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Droit de cité, le Régiment Royal de l'Artillerie Canadienne – Deuxième Régiment de Campagne fera un défilé dans les rues du Vieux-Terrebonne le dimanche 16 septembre 2007, et ce, suite à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-673-DEC ;

ATTENDU QUE ce défilé comptera environ cent (100) militaires et sept (7) véhicules dont quatre (4) avec canon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le Régiment Royal de l'Artillerie Canadienne – Deuxième Régiment de Campagne à procéder à un défilé dans les rues du Vieux-Terrebonne le dimanche 16 septembre 2007.

Départ du défilé : 13h45 du Collège Saint-Sacrement
Rues empruntées : Saint-Louis, des Braves, Saint-Pierre et Saint-André
Stationnement interdit : sur le côté ouest de la rue Saint-André, entre la rue Saint-Pierre et la rue Saint-Jean-Baptiste de 8h à 17h
Stationnement fermé : de l'Hôtel de Ville de 8h à 17h
Fin des activités : 16h30

Certaines rues devront momentanément être fermées pour le passage de la parade.

Une cérémonie se déroulera dans le stationnement de l'Hôtel de Ville et dans l'Île des Moulins.

Que copie de la présente soit transmise à la Direction de la police, à la Direction de l'entretien du territoire et au service des communications.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2007-852-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PARTIEL DU
PARC DES VIGNES / LOT NUMÉRO 2**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement partiel du parc des Vignes - aménagement des parcs, lot numéro 2 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 août 2007, à savoir ;

Transport & Excavation Mascouche inc.	898 975,58\$
Paysagiste S. Forget inc.	970 153,58\$

ATTENDU QUE la soumission de Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 août 2007 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement partiel du parc des Vignes – aménagement des parcs, lot numéro 2, pour un montant de 788 921,10\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0250 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-853-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h35.

Vice-président

Secrétaire